

Collège Sainte Emilie de Rodat

12, rue Joseph Herbert

79 250 Nueil-Les-Aubiers

PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE DECOUVERTE DES METIERS ET DES FORMATIONS

En quatrième, le parcours individualisé de découverte des métiers et des formations permet à l'élève de découvrir différents milieux professionnels, de s'informer sur les métiers en vue de son orientation professionnelle.

Dispositif de découverte des métiers et des formations en classe de quatrième.

Objectif

Il s'agit de proposer aux élèves une réponse personnalisée à leurs difficultés scolaires lorsqu'ils ont besoin de renouer avec les apprentissages et de construire leur parcours de formation. Le dispositif de découverte des métiers et des formations doit leur permettre d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences en fin de 3e et d'élaborer des choix vers un parcours de réussite en formation professionnelle.

Admission des élèves

Ce dispositif est proposé aux **élèves volontaires**, après concertation entre l'élève, ses représentants légaux et l'équipe éducative. La décision finale appartient à l'élève et à sa famille et ne dépend pas d'une décision d'orientation.

Poursuite d'études

Elle pourra s'effectuer comme pour les autres élèves de 4^{ème} en 3^{ème} générale.

Le module de découverte des métiers et des formations en classe de quatrième.

- L'élève est maintenu dans sa classe et bénéficie d'un module spécifique, à raison de 70 heures annuelles. Il est consacré à l'organisation d'un parcours personnalisé qui peut comprendre des périodes de séquences d'observation en milieu professionnel ou en centres de formation.
- Dans le temps scolaire, l'élève disposera d'une heure par semaine pour réaliser son travail en lien avec ce dispositif : *recherches sur les métiers et formations, rédaction du rapport de stage...* L'élève n'aura pas de travail supplémentaire à la maison.
- **L'élève devra effectuer 2 stages d'une durée de 3 à 5 jours chacun, pendant les périodes de vacances scolaires. Le 1er stage pendant les vacances de la Toussaint, le 2ème pendant les vacances de février.**